

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-44**

**FINANCES** : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Certifié exécutoire  
A compter du 13 DEC. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENECQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53



SmageAa

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-256204256-20251210-D\_2025\_44-DE



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le budget 2026 restera impacté par les crues de l'hiver 2023/2024. L'équipe comprend encore 4 agents supplémentaires. En outre, le volet réduction de la vulnérabilité MIRAPI a une incidence financière très forte, considérant toutefois qu'elle est prise en charge à 100 % par l'Etat.

## SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET 2025 (AU 28/11/25)

Les résultats provisoires de l'année 2025 sont les suivants :

► **Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : + 623 972,72 €**

- Dépenses : 1 443 555,88 € (2024 : 1 717 530,10 €)
- Recettes : 2 067 528,60 € (2024 : 1 876 207,21 €)

► **Section d'investissement – résultat prévisionnel : - 8 229,06 €**

- Dépenses : 5 115 859,85 € (2024 : 1 103 017,23 €)
- Recettes : 5 107 630,79 € (2024 : 1 733 430,94 €)

Le résultat provisoire global de clôture est de **615 743,66 €**.

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2024 était de **789 090,82 €**.

Le SmageAa a trois prêts amortissables en cours (1 500 000 € en 2018 sur 20 ans et 1 000 000 € en 2019 sur 15 ans, 105 000 € en 2021 sur 7 ans).

A ce jour, le SmageAa n'a pas de ligne de trésorerie ou de prêt relais à rembourser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES GENERALES

Les dépenses de fonctionnement ont nettement augmenté en 2025, notamment du fait de l'augmentation des effectifs.

**En 2025**, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges de personnel ( <i>salaires, cotisations, ass. statutaire, cnas</i> ) :	<b>880 825,64 €</b>
- le fonctionnement courant ( <i>loyer, charges locatives, carburant, tél...</i> ) :	<b>111 201,58 €</b>
- les amortissements :	<b>85 000,00 €</b>
- les outils de communication ( <i>insertions, publications ...</i> ) :	<b>36 547,73 €</b>
- les indemnités aux élus :	<b>36 387,04 €</b>
- les assurances :	<b>23 440,30 €</b>
- les frais liés aux emprunts ( <i>frais de gestion et intérêts</i> ) :	<b>21 211,25 €</b>
- les dépenses spécifiques aux opérations (hors masse salariale)	
o désordres hydrauliques locaux	<b>50 593,26 €</b>
o champs d'inondation contrôlée :	<b>40 561,58 €</b>
o qualité de l'eau du marais :	<b>37 451,39 €</b>
o restauration des habitats :	<b>29 637,39 €</b>
o hydraulique douce :	<b>27 505,90 €</b>
o fonctionnement de la CLE :	<b>20 692,00 €</b>
o entretien des cours d'eau :	<b>15 743,36 €</b>
o restauration de zones humides :	<b>4 788,00 €</b>
o culture du risque :	<b>1 994,13 €</b>
o animations pédagogiques :	<b>509,59 €</b>
o Urgence Crue	<b>Total : 60 351,73 €</b>
▪ <i>Etude optimisation :</i>	<b>38 352,00 €</b>

▪ <i>VTA Topographie :</i>	<b>16 782,00 €</b>
▪ <i>Retrait d'atterrissements :</i>	<b>4 200,00 €</b>
▪ <i>Indemnités agricoles ruissellement :</i>	<b>410,00 €</b>
▪ <i>Location voiture diagnostiqueurs :</i>	<b>360,00 €</b>
▪ <i>Matériel divers :</i>	<b>247,73 €</b>

#### Dépenses de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	1 318 175 €	1 303 577 €	1 717 530 €	1 443 556 €
Evolution depuis n-1	+ 10,6%	+ 1,1%	+ 31,75%	-15,95%

#### L'EQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Les agents contractuels engagés en 2024 suites aux inondations ont été prolongés sur toute l'année 2025 (et le seront en 2026). Cela représente 4 ETP en 2025.

Fin 2024, 2 agents en contrats de projet avaient été recrutés afin de renforcer l'ingénierie : 1 pour venir en renfort de l'animateur agricole et 1 second pour s'occuper des études hydrauliques.

4 remplacements ont eu lieu en 2025 : l'animateur agricole titulaire en début d'année, une animatrice pédagogique au printemps, une chargée de mission risque inondation à la fin de l'été et un animateur de la CLE en fin d'année.

#### RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des participations des collectivités adhérentes,
- des subventions de fonctionnement demandées par opération,
- des recettes de l'accueil de groupes (animations Maison du Papier).

Les participations des collectivités adhérentes s'élèvent à 1 000 001,00 € auxquels s'est ajoutée la participation exceptionnelle prévue pour les dépenses exceptionnelles suite aux crues de 766 600,00 € soit un total de **1 766 601,00 €**.

Les recettes liées aux animations pédagogiques s'élèvent à **27 210,00 €**.

**En 2025**, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- EPCI adhérents : 85,80 %
- Etat 5,10 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 4,50 %
- Recouvrements de particuliers (berges...) 2,70 %
- Animations pédagogiques : 1,30 %
- Caisse des dépôts (supplément familial) : 0,30 %
- Remboursement salaires (PEC, Maladie...) : 0,20 %
- USAN : 0,10 %

#### Recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	1 504 296 €	1 945 069 €	1 876 207	2 067 529
Evolution depuis n-1	+ 16 %	+ 29,3 %	- 3,54%	+10,19%

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

**En 2025**, les dépenses d'investissement ont largement augmenté suite aux inondations. Elles concernent essentiellement :

- la réduction de vulnérabilité :	<b>3 955 678,00 €</b>
- les désordres hydrauliques locaux :	<b>520 787,12 €</b>
- la restauration des zones humides :	<b>352 328,29 €</b>
- les annuités sur emprunt amortissable (capital) :	<b>137 230,13 €</b>
- les véhicules :	<b>48 559,52 €</b>
- les champs d'inondation contrôlée :	<b>27 752,52 €</b>
- le matériel d'urgence crue (sondes) :	<b>18 000,00 €</b>
- le matériel de téléphonie et informatique :	<b>13 237,66 €</b>
- le matériel de l'équipe rivière (dont pièges rats musqués) :	<b>3 967,80 €</b>
- le matériel de bureau :	<b>3 369,60 €</b>

*dont service urgence crues* **4 492 621,67 €**

### Dépenses d'investissement

	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement	966 491 €	721 998 €	1 103 017 €	5 115 860 €
Evolution depuis n-1	- 78%	- 25 %	+52,77%	+364 %

### RECETTES

**En 2025**, les recettes d'investissement comprennent des acomptes sur les opérations post-crues :

- Réduction de la vulnérabilité :	<b>3 705 242,00 €</b>
- Excédent investissement :	<b>634 762,86 €</b>
- Désordres Hydrauliques Locaux :	<b>456 339,81 €</b>
- Restauration de la Continuité Ecologique :	<b>59 558,60 €</b>
- FCTVA :	<b>3 990,97 €</b>

### Recettes d'investissement

	2022	2023	2024	2025
Recettes d'investissement	1 914 975 €	1 517 965 €	1 733 431 €	5 107 631 €
Evolution depuis n-1	-62%	- 20,7%	+14,19%	+195 %

## PERSPECTIVES 2026

Les répercussions des inondations de l'hiver 2023/2024 devraient commencer à s'atténuer sur certains volets du programme d'action, notamment le volet milieux. Sur le volet inondations, l'objectif pour 2026 est de clôturer les missions exceptionnelles. L'équipe reste donc renforcée en 2026, en particulier pour mener à terme l'opération MIRAPI.

L'approche intégrée et solidaire de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, combinant à la fois prévention des inondations et préservation des milieux naturels reste le cadre de travail.

### ACTIVITE POST-CRUE

#### *Charge exceptionnelle*

Au cours de l'année, les travaux d'urgence post-crue ont été recentrés.

Le SmageAa, en 2025 a terminé :

- Les diagnostics de réduction de vulnérabilité du bâti,

- L'entretien des bassins pour le compte de communes et AFR,
- La remise en état des milieux naturels
  - o Reprises des clôtures de mise en défens de cours d'eau,
  - o Restauration des ouvrages de libre circulation piscicole et sédimentaire,
  - o Remise en état des zones humides ayant été restaurées précédemment,
  - o Travaux de reprise des plantations ou protection de berges techniques végétales,
- La restauration écologique de berges (nouveaux travaux),
- La restauration de berges en techniques « grises » là où la vulnérabilité du bâti est forte,
- Le retrait ponctuel d'atterrissements là où les capacités hydrauliques du cours d'eau doivent être restaurées

Le SmageAa poursuit :

- La fourniture de dispositifs de réduction de la vulnérabilité du bâti. En effet, compte tenu de la quantité de demande, il n'a pas été possible de traiter tous les dossiers pour fin 2025. En estimant à près de 1000 la quantité de travaux (habitations à équiper) à faire réaliser, la prolongation sur 2026 a été actée dans la subvention par l'Etat.

Ses travaux impliquent la mobilisation de moyens humains supplémentaires, constants par rapport à 2025.

Les dépenses à inscrire au budget 2026 constituent un report des dépenses inscrites en 2025.

## PREVENTION DES INONDATIONS

*Charge courante*

En 2026, le SmageAa poursuit la mise en œuvre du PAPI d'intention étendu suite aux inondations de l'hiver 23/24 (études, animations, travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ...), et gère les ouvrages existants. Les études doivent être suffisamment avancées fin 2026 pour pouvoir élaborer un nouveau projet de PAPI complet.

Le SmageAa finalise :

- > Les travaux de protection du quartier du Rossignol à Arques ;
- > L'équipement des 16 ouvrages de tête de bassin versant avec des sondes limnimétriques ;
- > L'étude du réaménagement du lit du cours d'eau en tête de bassin versant ;
- > Les études hydrauliques locales pour ralentir les ruissellements ;
- > Les études hydrauliques intégrant les nouvelles références de crue ;
- > L'identification des réseaux et équipements sensibles ;
- > Les études sur les ouvrages hydrauliques communaux ou intercommunaux transférables au SmageAa (à réhabiliter, optimiser ou non) ;
- > L'étude de conception sur le secteur de Watten (hors PAPI).

Le SmageAa poursuit :

- > Les opérations de culture du risque et d'accompagnement des communes à la gestion de crise ;
- > L'entretien des ouvrages structurants (CIC et ouvrages locaux transférés) ;
- > L'entretien et la restauration des ouvrages d'hydraulique douce ;
- > Le portage de projets complémentaires d'hydraulique douce ;
- > La transition agricole pour l'eau et l'animation de bassin versant avec l'élaboration d'un PAALER, Programme d'actions agronomiques de lutte contre l'érosion et le ruissellement ;
- > L'élaboration du plan de relèvement.

Dans le cadre du PAPI, les opérations bénéficient de financements de l'Etat et, pour certaines, de l'Agence de l'Eau. Le Fonds vert est également sollicité sur certaines opérations.

Au budget, nombre d'opérations de gestion - entretien ne bénéficient pas de financements extérieurs, en dehors du plan d'entretien de l'hydraulique douce qui bénéficie des financements de l'Agence de l'Eau.

---

## GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

### *Charge courante*

Dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents, l'entretien courant et les travaux de restauration des habitats aquatiques se poursuivent. En 2025 débiteront les réflexions pour faire évoluer le plan de gestion en Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien Ecologique (PPRE) conformément aux attentes de l'Agence de l'Eau.

Le SmageAa finalise :

- > La conception des travaux de continuité écologique sur l'ouvrage Houvoy (Rumilly) ;
- > Les travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau et de continuité écologique à la pisciculture du Bout de la Ville (St-Martin d'Hardinghem) ;

Le SmageAa poursuit :

- > L'entretien pluriannuel des cours d'eau ;
- > Les opérations ponctuelles de restauration des berges et de protection du cours d'eau ;
- > La coordination de la lutte contre le rat musqué.

Le SmageAa démarre :

- > La conception d'un nouveau programme de restauration du cours d'eau en vue d'une amélioration de la qualité du milieu (PPRE) ;
- > Si le planning le permet, le lancement d'autres projets de continuité écologique.

En dehors du plan d'entretien courant des cours d'eau, les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes.

Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, les financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa.

---

## AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

La Commission Locale de l'Eau bénéficie depuis 2022 d'un renforcement des moyens d'animation dans la perspective de la révision du SAGE.

Les animations pédagogiques de la Maison du Papier se poursuivent avec la nouvelle équipe d'animation.

Le SmageAa poursuit :

- > Le dialogue avec les habitants du territoire (information, échanges).
- > L'animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- > Le suivi de l'application de la règle sur la préservation de la ressource en eau souterraine ;
- > Les animations pédagogiques de la Maison du Papier ;
- > La création de nouvelles animations pédagogiques ;
- > La participation au projet « Fenêtres sur l'eau » porté par la CAPSO ;
- > Les animations sur le risque d'inondation pour les classes du territoire ;
- > Les réflexions sur les suites à donner au suivi de la qualité de l'eau du Marais audomarois.

Le SmageAa démarre :

- > La conception du contrat de masse d'eau dont l'objectif est d'identifier les travaux prioritaires à mener pour améliorer l'état écologique des masses d'eau, conformément aux attentes de l'Agence de l'Eau ;
- > La mise en œuvre du Pacte de gouvernance signé entre l'Agence de l'Eau, le SmageAa et la CLE.

Les postes d'animation de la CLE et d'animation technique du SAGE sont financés par l'Agence de l'Eau dans le cadre du Pacte de Gouvernance.

Les recettes des animations pédagogiques restent à leur point d'équilibre à 35 000 €.

## L'ÉQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Au cours de l'année 2024, de façon temporaire suite aux inondations exceptionnelles, l'équipe a été largement renforcée. Ce renforcement perdure sur l'année 2026.

L'équipe est aujourd'hui constituée de :

- 10 agents titulaires en poste :
  - o 1 agent de la filière administrative,
  - o 9 agents de la filière technique,
- 12 agents contractuels :
  - o 3 contrats sur des postes de titulaires non pourvus dont 2 à mi-temps annualisé (filiale animation). *La situation pourrait être rétablie très prochainement en fonction des décisions sur le tableau des effectifs ;*
  - o 7 contrats de projet ;
  - o 1 contrat pour accroissement temporaire d'activité ;
  - o 1 contrat en alternance.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein.

Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 7 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (25 €/mois maxi pour le risque santé et 30 €/mois pour le risque prévoyance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Après une forte hausse en 2025, liée à l'embauche sur l'année complète du renfort de l'équipe, la masse salariale devrait être maintenue au niveau de 2025 sur l'année 2026.

11 des 12 postes des agents de la filière technique bénéficient de financements extérieurs de fonctionnement :

- Agence de l'Eau et Région pour l'équipe rivière,
- Agence de l'Eau pour les postes d'animateur de la CLE, d'animateur technique du SAGE, d'animateurs de bassin versant (= animateurs agricoles), et animateur continuité écologique (= responsable de projet milieux),
- Etat pour les postes du PAPI : Responsable de projet Prévention des inondations, chargée de travaux et chargée de mission risques inondation
- Etat dans le cadre du dispositif MIRAPI pour les diagnostiqueurs et la secrétaire inondations.

Dans le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, une partie des fonctions supports peuvent également bénéficier des financements.

## PERSPECTIVES BUDGETAIRES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Pour 2026**, les besoins courants devraient être stables.

Les charges de personnel seront constantes en dehors d'évolution de carrière entraînant de légères augmentations (maximum 2% de la masse salariale).

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides, et les études du PAPI d'intention.

Les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques structurants et d'hydraulique douce, de même que les impôts fonciers auxquels s'ajoutent la provision pour risque sont constants.

De nouvelles opérations d'hydraulique douce et en particulier des projets innovants seront menées.

Les dépenses de fonctionnement courant se porteraient à **1,8 M€** hors travaux post-crue. Les dépenses de fonctionnement pour les actions post-crues se réduisent à la charge salariale complémentaire soit **150 000 €**.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comme convenu en 2022, la cotisation a évolué en 2023 mais reste inchangée pour les 2 années suivantes (2024 et 2025). Il est proposé de la maintenir également sur 2026.

Les cotisations seront réparties entre les EPCI comme indiqué ci-dessous.

Collectivité	Pourcentage de population	Cotisation prévisionnelle 2026
CAPSO	71,1%	710 517,00 €
CCPL	20,0%	199 626,00 €
CCHPM	4,6%	45 976,00 €
CCHF	4,1%	41 184,00 €
CCDS	0,3%	2 698,00 €
		<b>1 000 001,00 €</b>

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

En outre une convention avec l'USAN prévoit sa participation à l'animation de la Commission Locale de l'Eau.

Pour les actions spécifiques post-crues, des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat (DSEC, fonds spécifique, PEC inondations, fonds vert, avenant PAPI) et de l'Agence de l'Eau (plan d'urgence post-crue). Elles sont en train d'être soldées.

La cotisation exceptionnelle décidées par les EPCI adhérent a été versée en 2025.

Les recettes de fonctionnement se porteraient à **2 M€**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2025, les dépenses d'investissement porteront sur la fin des travaux de restauration de la pisciculture de St-Martin d'Hardingham.

Les études de maîtrise d'œuvre avant travaux pour des problématiques de désordres hydrauliques locaux sont également prévues.

Les travaux post-crués en investissement comprennent :

- Les travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (800 estimés),
- L'équipement des ouvrages hydrauliques de la tête de bassin versant par des sondes de niveau (RAR),
- La restauration des berges avec vulnérabilité,
- Les travaux de protection du quartier du Rossignol à Arques.

Le broyeur de végétaux doit être remplacé.

Le budget prévoira également du complément et un renouvellement progressif du matériel bureautique et informatique.

Le remboursement des prêts amortissables se poursuit.

Récapitulatif Emprunts		PA 2018	PA 2019	PA 2021	TOTAL annuel
année		2018	2019	2021	
capital initial		<b>1 500 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>105 000,00</b>	
durée (ans)		20	15	7	
2024	capital remboursé	56 250,00	66 666,67	14 913,39	137 830,03
	intérêts	14 273,43	4 533,33	338,01	19 144,77
	capital restant dû	<b>1 050 000</b>	<b>683 333,27</b>	<b>64 152,57</b>	<b>1 797 485,84</b>
2025	capital remboursé	93 750,00	66 666,68	14 999,34	175 416,02
	intérêts	22 148,45	4 106,67	252,06	26 507,18
	capital restant dû	<b>975 000,00</b>	<b>616 666,59</b>	<b>45 414,16</b>	<b>1 637 080,75</b>
2026	capital remboursé	75 000,00	66 666,68	15 068,46	156 735,14
	intérêts	16 242,18	3 680,00	182,94	20 105,12
	capital restant dû	<b>900 000,00</b>	<b>549 999,91</b>	<b>34 119,31</b>	<b>1 484 119,22</b>
2027	capital remboursé	75 000,00	66 666,68	15 137,90	156 804,58
	intérêts	14 929,70	3 253,33	113,50	18 296,53
	capital restant dû	<b>825 000,00</b>	<b>483 333,23</b>	<b>18 998,80</b>	<b>1 327 332,03</b>

Les dépenses d'investissement courant se porteraient à **0,6 M€** hors travaux post-crués. Les dépenses d'investissement pour les actions post-crués **pourraient ajouter 6,5 M€** à ce budget.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Sur les travaux post-crués, les financements proviennent de l'Agence de l'Eau et de l'Etat, notamment avec le fonds Barnier au travers de l'arrêté MIRAPI.

Afin de mener à bien l'opération MIRAPI (reste 6 M€ à réaliser en 2026), un prêt relais d'un montant de 2 M€ sera sollicité.

Les recettes d'investissement courant se porteraient à **1 M€** y compris les excédents d'investissement 2025.  
Les recettes d'investissement pour les actions post-crues s'élèveraient à **6,5 M€**.

## CONCLUSION

Le budget 2026 du SmageAa restera fortement impacté par les suites des inondations 2023/2024. L'incidence porte à la fois sur le budget de fonctionnement avec les embauches supplémentaires et sur le budget d'investissement avec l'opération MIRAPI.

La cotisation exceptionnelle apportée par les EPCI adhérent en 2025 permet de mener toutes les opérations exceptionnelles.

Afin de clore la dernière année de l'opération MIRAPI, un prêt relais sera certainement nécessaire.

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-45**

**FINANCES** : Décision Modificative n°1

**Rapporteur** : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**Section de Fonctionnement**

Le besoin de financement pour les charges de personnels et indemnités nécessite un virement de crédit en section de fonctionnement du compte 617 « Etudes » au compte 65888 « Autres charges de gestion courante » d'un montant de 250,00 €.

MOUVEMENTS DE CREDITS en dépenses		
	Diminution de crédits ouverts	Hausse de crédits ouverts
617 - Etudes	- 250,00 €	
65888 - Autres charges de gestion courante		+ 250,00 €
<b>Total mouvements</b>	<b>- 250,00 €</b>	<b>+ 250,00 €</b>

Le comité syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin d'adopter la présente modification budgétaire.

Certifié exécutoire  
A compter du 10 DEC. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

#### DELIBERATION 2025-46

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**RESSOURCES HUMAINES** : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

*Par délibération n° D-2022-18 du 10 novembre 2022, le SmageAa a mis en place ses Lignes Directrices de Gestion,*

*Par délibération n° D-2025-18 du 1<sup>er</sup> avril 2025, le SmageAa a modifié le tableau des effectifs.*

Il appartient au Comité syndical d'actualiser le tableau des effectifs, en vue de l'adapter aux profils de poste recherchés et aux besoins des services.

► Considérant le départ en retraite des 2 animatrices pédagogiques, l'absence de candidat fonctionnaire lors des 2 procédures de recrutement, la qualité des agents contractuelles recrutées, il est proposé :

• La transformation des 2 postes d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe à mi-temps annualisé en 2 postes d'adjoint d'animation à mi-temps annualisé,

► Considérant le besoin croissant de travaux d'entretien des ouvrages (CIC, ouvrages de ralentissement dynamique, hydraulique douce, réduction de vulnérabilité du bâti, zones humides), il est proposé la création d'un poste d'adjoint au chargé de travaux. Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir :

• La création d'un poste d'adjoint technique à plein temps.

Les transformations d'emploi en animation se font avec une baisse de masse salariale titulaire (17%). La création d'un poste d'adjoint technique entraîne une hausse de la masse salariale titulaire de 3%.

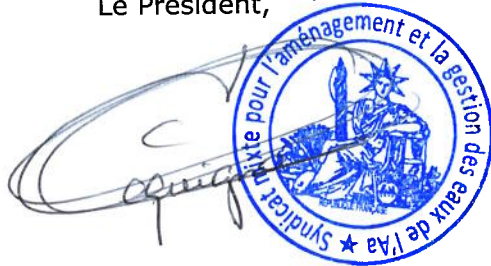
Suite à ce qui précède, le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, pour :

- approuver le tableau des effectifs du SmageAa comme ci-dessous ;
- préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**Proposition de tableau des effectifs pour 2025**

Emplois permanents	grade	cat.	emplois budgétaires			effectifs pourvus en ETPT		
			temps complet	temps non complet	total	agents titulaires	agents contractuels	total
<b>filière administrative</b>	adj admin ppal 1ère cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>filière technique</b>	Ingénieur ppl	A	1	0	1	1	0	1
	ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
	technicien ppal 1ère cl	B	1	0	1	1	0	1
	technicien	B	2	0	2	2	0	2
	agent de maitrise principal	C	1	0	1	1	0	1
	adj tech ppal 1ère cl	C	3	0	3	3	0	3
	<b>adj technique</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>filière animation</b>	<b>Adjoint d'animation</b>	<b>C</b>	<b>0</b>	<b>2 x 0,5</b>	<b>1</b>	<b>0</b> ←	<b>2 x 0,5</b>	<b>1</b>
<b>total</b>			12	1	13	10	2	12

Certifié exécutoire  
A compter du 10 DEC. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECCQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENECCQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-47**

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**RESSOURCES HUMAINES** : Assurance statutaire – Avenant tarifaire au contrat de groupe du Centre de Gestion

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

*Délibération précédente : 2023-44*

Le SmageAa adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au contrat groupe « assurance statutaire » mis en place par le Centre de gestion du Pas-de-Calais. Le marché en cours a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (jusqu'au 31 décembre 2028).

Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment les bons de commande portant modification des taux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant la nécessité pour la collectivité de continuer de couvrir le risque statutaire du personnel relevant de la CNRACL par le biais d'une assurance statutaire,

Il est proposé ce qui suit :

**1) Lot 2 : Collectivités et établissements comptant de 11 à 30 agents CNRACL (sans charges patronales)**

Garanties	Franchises	Nouveaux Taux en 2025	Rappel des taux 2024
Décès		<b>0,28 %</b>	0.28 %
Accident de travail	Franchise à 15 jours absolue	<b>1,60 %</b>	1.33 %
Longue Maladie/longue durée		<b>3,11 %</b>	2.39 %
Maternité - Paternité -Adoption		<b>0,54 %</b>	0.54 %
Maladie ordinaire	Franchise à 15 jours en absolue*	<b>3,15 %</b>	3.74 %
<b>Taux total</b>		<b>8,68 %</b>	<b>7.27 %</b>

*\*La franchise passera de 15 jours en relative à 15 jours en absolue.*

C'est pourquoi, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- D'approuver les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour le compte du SmageAa,
- De décider de continuer d'adhérer au contrat groupe statutaire Lot 2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans les conditions ci-dessus exposées, et ceci jusqu'au 31 décembre 2027 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année).
- D'autoriser le Président à signer le bon de commande, ainsi que l'avenant à la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe.

Certifié exécutoire

A compter du 10 DEC. 2025  
Le Président,

pour extrait conforme  
le Président

A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

#### DELIBERATION 2025-48

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**RESSOURCES HUMAINES** : Centre de Gestion 62 -  
Prestation « SOS PAIE »

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

Le service « SOS PAIE » du CDG 62 revêt un caractère collectif. Il permet, par le regroupement de moyens matériels et humains, de réaliser pour le compte des collectivités et de leurs établissements, la rémunération du personnel et l'indemnisation des élus.

Cette coopération volontaire est destinée à pallier les absences imprévues de l'agent ou des personnels en charge de la réalisation des bulletins de salaire et des bulletins indemnitaires. Ce dispositif repose sur l'article L 452-40 du code général de la fonction publique relatif à l'organisation de missions facultatives exercées à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

La délibération a pour but de permettre à la collectivité d'accéder à la prestation « sos paie ».

L'adhésion au service permet de confier au CDG 62, en cas d'absence soudaine et imprévisible de son ou ses agents en charge du traitement de la paie, la réalisation des tâches administratives relatives à la paie de son personnel, de ses élus et par la force des choses, de l'intégralité des personnels rémunérés par elle (agents permanents, agents temporaires, vacataires, agents de droit privé et de droit public, animateurs et élus de la collectivité), et ceci pour une période déterminée.

Le recours au service est conditionné au remplissage d'un formulaire. L'intervention du CDG62 pour la mission de paie est conditionnée à une demande expresse de la collectivité ou établissement public.

Le CDG62 se réserve le droit de ne pas intervenir pour des contraintes techniques, humaines ou matérielles.

Le CDG peut intervenir sur demande pour faire la paie pour une durée maximum de 3 mois.

La prestation fournie par le CDG 62, à partir des informations communiquées par la collectivité, comprend :

- ⊗ La saisie pour création et mises à jour des différents fichiers ;
- ⊗ La vérification administrative des éléments fournis et leur cohérence relative ;
- ⊗ Le calcul des traitements ;
- ⊗ L'édition des différents états constitutifs de la paie (journal liquidatif, journaux de paie, état des charges) ;
- ⊗ La transmission des données pour l'établissement des déclarations et états destinés aux administrations sociales et fiscales et notamment l'établissement de la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- ⊗ La fourniture des divers barèmes utiles pour le contrôle : traitements, cotisations... ;
- ⊗ L'établissement du pré mandatement pour la réalisation des mandats et bordereaux comptables correspondants ;
- ⊗ La transmission des données à la collectivité.
- ⊗ Le mandatement de la rémunération et des charges au besoin ⊗ Le transfert à la trésorerie

L'ordonnateur demeure le seul responsable du versement des tr

Les services du CDG 62 apportent leur assistance à la collectivité signataire en vérifiant la régularité et la cohérence des éléments fournis, mais ne sont en aucun cas responsables des éléments transmis par la collectivité signataire.

La collectivité s'engage à régler au CDG 62, à réception du titre de recettes émis par ses services, les frais correspondants à la prestation « SOS PAIE » sur la base des tarifs arrêtés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG 62, et en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

La facturation se décompose comme suit :

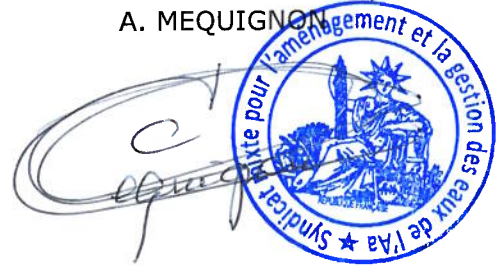
- 1) Audit de la prestation et intervention dans la collectivité ou établissement public sur demande ou par nécessité : 240 € la demi-journée
- 2) Contribution forfaitaire par bulletin mensuel (toutes déclarations sociales incluses) : 11 € par bulletin de salaire émis.

C'est pourquoi, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à signer tous documents concernant « SOS Paie » avec le Centre de Gestion en cas de besoin urgent.

Certifié exécutoire  
A compter du 10 DEC. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-49**

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**RESSOURCES HUMAINES** : Remboursement des frais de mission engagés par les élus

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

Les membres du comité syndical peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent le SmageAa, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celui-ci.

Les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Pour obtenir le remboursement des dépenses engagées dans le cadre d'un déplacement ou d'une mission, l'intéressé doit agir dans l'intérêt du Syndicat, et avec l'autorisation du Président.

Cela doit être exclu de toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet (organisation d'une manifestation - festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle, etc.), et limitée dans sa durée. Il doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un véritable droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour et frais de transport.

- Les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT.

Le remboursement forfaitaire s'effectue dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Le montant de l'indemnité journalière (110 €, 140 € ou 160 €) comprend l'indemnité de nuitée dont le montant dépend du lieu d'accueil (90 € en règle générale, 120 € pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes du Grand Paris, 140 € pour Paris) ainsi que l'indemnité de repas (20 €).

- Les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais, précisant notamment l'identité de l'élu, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour, auquel il joint les factures qu'il a acquittées ; le principe étant que les déplacements en transport en commun sont en 2<sup>nd</sup>e classe SNCF ou en classe éco pour les transports aériens en privilégiant les moyens de transport les plus écologiques.


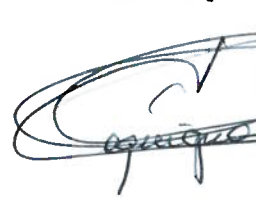
Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité des voix, d'autoriser le Président à procéder aux remboursements des frais de mission des élus, durant toute la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus et de signer tous documents y afférents.

Certifié exécutoire

A compter du 10 DEC. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

#### DELIBERATION 2025-50

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**Ressources Humaines** : Mise à jour du régime indemnitaire du personnel tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

---

*Précédentes délibérations : 2018-18, 2020-13, 2022-23*

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités,

Considérant l'évolution du tableau des effectifs,

Le comité syndical a donné son accord afin de mettre à jour le régime indemnitaire composé de deux parts en actualisant l'annexe liée à la délibération 2022-23 par mise à jour des plafonds (signalé par \*) et ajout des lignes manquantes (signalé par #). Le reste de la délibération 2022-23 est inchangé.

Cette modification se fait à régime indemnitaire constant.

## ANNEXE

## REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS / MONTANTS MAXIMA DE L'IFSE et du CIA

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI ET CADRES D'EMPLOI DU SMAGEAA			IFSE MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	CIA MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS DU SMAGEAA	NON LOGE	NON LOGE	NON LOGE
<b>CATEGORIE A</b>				
Groupe 1	Directeur.trice	Ingénieur	46 920 €	8 280 €
Groupe 2	Animateur.trice CLE Ingénieur avancé	Ingénieur	40 290 €	7 110 €
Groupe 3	Chargé.e de mission Ingénieur intermédiaire	Ingénieur	36 000 €	6 350 €
Groupe 4	Chargé.e de mission Ingénieur débutant	Ingénieur	31 450 €	5 550 €
<b>CATEGORIE B</b>				
Groupe 1	Technicien.ne expert	Technicien	19 660 €	2 680 €
Groupe 2	Technicien.ne avancé	Technicien	18 580 €	2 535 €
Groupe 3	Technicien.ne intermédiaire	Technicien	<b>17 500 €* </b>	2 385 €
Groupe 2	Animateur.trice pédagogique avancé	Animateur	16 015 €	2 185 €
<b>#Groupe 3</b>	<b>Animateur.trice intermédiaire</b>	<b>Animateur</b>	<b>14 650 €</b>	<b>1 995 €</b>
<b>CATEGORIE C</b>				
Groupe 1	Responsable administrative et financière	Adjoint administratif	11 340 €	1 260 €
<b>#Groupe 2</b>	<b>Adjoint.e administratif</b>	<b>Adjoint administratif</b>	<b>10 800 €</b>	<b>1 200 €</b>
Groupe 1	Chargé de travaux expert	Agent de maîtrise	11 340 €	1 260 €
Groupe 1	Cantonnier de rivière avancé	Adjoint technique territorial	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Cantonnier de rivière Assistant chargé de travaux	Adjoint technique territorial	10 800 €	1 200 €
<b>#Groupe 1</b>	<b>Adjoint.e d'animation</b>	<b>Adjoint d'animation</b>	<b>11 340 €</b>	<b>1 260 €</b>

Certifié exécutoire  
A compter du 16 DEC. 2025  
Le Président



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECCQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENECCQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

#### DELIBERATION 2025-51

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**PREVENTION DES INONDATIONS :** Désordres hydrauliques locaux - Arques et Clairmarais - Délégation de maitrise d'ouvrage - Avenant

Rapporteur : M. PRUVOST

*Précédentes délibérations : D-2023-39 : Désordres hydrauliques locaux - Arques - Démarches administratives*

*D-2024-40 : Désordres hydrauliques locaux - Arques*

*D-2024-53 : Acquisition foncière - Désordres hydrauliques locaux - Quartier du Rossignol - commune d'Arques*

*D-2025-08 : Désordres hydrauliques locaux - Arques et Clairmarais Délégation de maitrise d'ouvrage*

A la suite de plusieurs épisodes de crues, impactant bassin versant du Vieux Fossé ainsi que le quartier du Rossignol situé entre les communes d'Arques et de Clairmarais, il a été demandé au SmageAa d'étudier des scénarii d'aménagements et de les mettre en œuvre. Le scénario retenu est :

- La renaturation du Vieux Fossé et la suppression du pont du quartier du Rossignol,
- La création d'une zone d'expansion des crues.

Dans ce cadre le SmageAa a proposé aux communes d'assurer la maitrise d'ouvrage déléguée pour la modification du pont du rossignol.

Un premier montage financier a été proposé et validé.

Suite à la consultation du marché de travaux, cette participation est plus importante que prévue pour les communes.

Après réexamen des différents postes de dépenses, il est proposé d'étendre la prise en charge à des postes qui peuvent se rapprocher de la restauration des milieux.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

Travaux	Aides 80% HT	Commune de Clairmarais	Commune d'Arques	SmageAa	TOTAL
Suivi de chantier	9 640 €	0 €	0 €	4 820,00 €	14 460,00 €
Travaux suppression de l'ouvrage/remplacement par une passerelle – adaptation du réseau	48 433,44 €	12 108,36 €	12 108,36 €	0,00 €	72 650,16 €
Travaux préparatoires	4 984,53 €	0,00 €	0,00 €	2 492,26 €	7 476,79 €
Zone à déboiser	736,00 €	0,00 €	0,00 €	368,00 €	1 104,00 €
Mur à démolir	1 120,00 €	0,00 €	0,00 €	560,00 €	1 680,00 €
Berge à déposer	960,00 €	0,00 €	0,00 €	480,00 €	1 440,00 €
Protection de berge en génie végétale	16 104,00 €	0,00 €	0,00 €	8 052,00 €	24 156,00 €
Protection de berge en génie civil béton	10 089,60 €	0,00 €	0,00 €	5 044,80 €	15 134,40 €
Protection de berge en bois enrochement	5 798,80 €	0,00 €	0,00 €	2 899,40 €	8 698,20 €
Revêtement de terre végétale et engazonnement	855,20 €	0,00 €	0,00 €	427,60 €	1 282,80 €
Terrassements végétaux	7 055,20 €	0,00 €	0,00 €	3 527,60 €	10 582,80 €
Gestion des eaux pendant le chantier	7 751,20 €	0,00 €	0,00 €	3 875,60 €	11 626,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 527,97 €</b>	<b>12 108,36 €</b>	<b>12 108,36 €</b>	<b>32 547,26 €</b>	<b>170 291,95 €</b>

Ce changement du montage financier de l'opération sera acté par avenant à la convention proposée par la délibération D-2025-08 de 05 mars 2025. Le projet d'avenant est joint en annexe.

C'est pourquoi, le comité syndical a décidé d'autoriser le Président, à l'unanimité des voix, afin :

- De signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes,
- D'engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- De demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- D'autoriser le recouvrement des participations des communes.

Certifié exécutoire  
 A compter du 1<sup>er</sup> DEC. 2025  
 Le Président

pour extrait conforme  
 le Président,  
 A. MEQUIGNON



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-52**

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**PREVENTION DES INONDATIONS** : Désordres hydrauliques locaux – Quartier du Rossignol – Acquisition foncière – modification du cout

Rapporteur : M. PRUVOST

*Précédente délibération : D-2025-20 Acquisition - parcelle - travaux Arques*

Dans le cadre du projet de création de la zone d'expansion des crues, situé en amont du Vieux Fossé, une précédente délibération avait autorisé le SmageAa à engager l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 75, appartenant à un propriétaire privé, afin de permettre la réalisation complète des aménagements prévus.

À la suite des échanges effectués avec le propriétaire, le montant d'acquisition est actualisé. Le prix initialement envisagé est révisé à 1,25 €/m<sup>2</sup> et, conformément au protocole foncier et agricole du SmageAa, l'indemnité de remploi est ajoutée. Compte tenu d'une surface cadastrale estimée à 2 590 m<sup>2</sup>, le montant d'achat est désormais évalué à 3 945,00 €, toutes indemnités comprises.

Le prix se décompose de la façon suivante :



- Valeur vénale : 3 287,50 €
- Indemnité de remploi : 657,50 €

En additionnant les frais d'acquisition, le plafond reste fixé à 5 000 € tous frais compris.


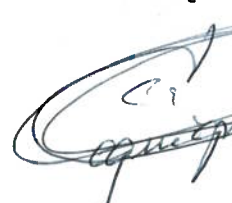
A ce titre, le comité syndical a donné son autorisation, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- ▶ Prendre l'ensemble des décisions et signer les actes nécessaires aux acquisitions, y compris le versement d'éventuelles indemnités d'éviction,
- ▶ Rechercher les financements auprès des partenaires quand c'est possible,
- ▶ Inscrire les dépenses au budget.

Certifié exécutoire  
A compter du 10 DEC. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53



Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-52bis**

Vote	
Présents ou représentés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**PREVENTION DES INONDATIONS :** Désordres hydrauliques locaux – Quartier du Rossignol – Mesures compensatoires – Adaptation du prix

Rapporteur : M. PRUVOST

Par délibération 2025-21 et afin de mettre en œuvre la mesure compensatoire zone humide liée aux travaux de création de la ZEC à proximité, le comité syndical a autorisé l'acquisition auprès de la CAPSO, propriétaire, des parcelles ZA86 en totalité et ZA79 pour partie, situées au lieu-dit Les terres du Roi à Arques.

Le prix de vente a été fixé à 2,5 €/m<sup>2</sup> en concordance avec des transactions pour des terrains similaires voisins réalisées récemment. Le prix des deux parcelles est donc estimé à 41 675 €, auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

Le comité syndical a donné son accord à l'unanimité des voix pour autoriser le Président à :

- ▶ Prendre l'ensemble des décisions et signer les actes nécessaires aux acquisitions,
- ▶ Inscrire les dépenses au budget 2026.

Certifié exécutoire  
A compter du 13 DEC. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENECQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-53**

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**Prévention des inondations** : Suivi du réseau - stations hydrométriques CAPSO – mutualisation

Rapporteur : M. PRUVOST

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) souhaite mettre en place cinq stations de suivi des hauteurs d'eau sur la commune d'Arques. Ces stations doivent assister la CAPSO dans la surveillance et la prévention des inondations par débordement des cours d'eau : Basse Meldyck, Haute Meldyck, Aa.

Ce matériel nécessitera une maintenance bimestrielle pour assurer le bon fonctionnement des sondes de mesure. Cette dernière permettra de vérifier le bon état du matériel et, le cas échéant, le remplacement d'éléments défectueux. De plus, la CAPSO souhaite intégrer l'outil de surveillance des hauteurs d'eau à distance du SmageAa (STRYMO).

Le SmageAa réalise déjà le suivi de son parc de stations depuis maintenant 5 ans et a récemment mis en place une maintenance en interne par deux techniciens.

C'est dans ce contexte qu'une mutualisation des moyens entre le SmageAa et la CAPSO semble pertinente. Cette mutualisation comprendra la maintenance courante des stations par les agents du SmageAa et l'hébergement de la supervision.

La prise en main de la maintenance sur ces stations de la CAPSO serait donc assurée par le SmageAa, mobilisant une partie de son personnel.

Le SmageAa se chargera également de payer l'ajout des stations CAPSO sur l'outil de surveillance (supervision) à son prestataire actuel.



Ceci entrainera une redevance annuelle de la CAPSO envers le SmageAa qui comprendra :

- La mobilisation de deux techniciens SmageAa pour la maintenance courante comprenant masse salariale et déplacements,
- Les frais d'hébergement de l'ensemble des stations sur le logiciel de surveillance.
- Les éventuels frais de remplacements de matériels défectueux (sonde, batterie, antenne, ...)

Le montant annuel est estimé à 3 020 € TTC et sera actualisé à la fin de chaque année en fonction de l'évolution des coûts (hors frais de remplacement de matériel occasionnel). Il est composé de la masse salariale à hauteur de 2 300 € TTC/an et des frais d'hébergement à hauteur de 720 € TTC/an.

Le comité syndical a décidé, à l'unanimité des voix, d'autoriser le Président à signer la convention relative à la mutualisation des moyens avec la CAPSO pour la surveillance du réseau.

Certifié exécutoire  
A compter du 10/12/2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-54**

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**PREVENTION DES INONDATIONS** : PAPI –  
Réduction de la vulnérabilité du bâti –  
Renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général

Rapporteur : M. PRUVOST

*Délibérations précédentes :*

2014-39 : PAPI - Réduction de la vulnérabilité du bâti – volet travaux

2015-36 : PAPI – Réduction de la vulnérabilité du bâti – évolution du budget des volets étude et travaux – demande d'ouverture de l'enquête publique pour la DIG

2019-12 : Projet de PAPI d'intention

2022-14 : PAPI – Réduction de la vulnérabilité du bâti - Renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Générale

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) met en œuvre, depuis 2012, des actions de prévention des risques d'inondation sur la vallée de l'Aa. Ces interventions se font dans le cadre des Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Ainsi le SmageAa a porté un premier programme de 2012 à 2019 et mène actuellement un PAPI d'intention jusqu'en 2027.

Ces programmes comprennent des fiches actions portant sur la réduction de la vulnérabilité du bâti. Une déclaration d'intérêt général cadre les interventions.

Avec les inondations de l'hiver 2023-2024, et la mise en œuvre du dispositif MIRAPI, ce programme a été mis en suspens. Cette mise en suspend et le décalage de la date du dépôt du PAPI à 2027 nécessite un renouvellement de la DIG.

Dans le cadre des avenants 3 et 4 du PAPI d'intention, la fiche action a été reconduite dans les mêmes conditions. L'objectif est la réalisation de 70 diagnostics et la mise en œuvre de travaux sur 80 maisons.

Ce programme de réduction de la vulnérabilité sur site offre l'opportunité d'accompagner les propriétaires de biens exposés au risque d'inondation et non protégés par des aménagements hydrauliques après la fin du dispositif MIRAPI.

Afin de poursuivre cette action il est proposé de demander la reconduction de la déclaration d'intérêt général jusque décembre 2027 via une demande motivée auprès de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le comité syndical a décidé, à l'unanimité des voix, d'autoriser le Président à demander le renouvellement de la déclaration d'intérêt général sur les mêmes bases que la précédente demande, et à signer toutes les pièces afférentes.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président

16 DEC. 2025



pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025-55**

**PREVENTION DES INONDATIONS :** Hydraulique douce – projets expérimentaux

Rapporteur : M. PRUVOST

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Depuis 20 ans, le SmageAa a réalisé plus de 27 km de haies et fascines.

Secteurs	HAIE Nb / Linéaire	FASCINE Nb / Linéaire	TOTAL Nb / Linéaire
Haut Pays	54 / 9 075 m	296 / 6 061 m	350 / 15 136 m
Pays de Lumbres	51 / 5304 m	152 / 2 870 m	203 / 8 174 m
Vallée du Thiembronne – Fauquembergues	39 / 2 883 m	60 / 979 m	89 / 3 862 m
Secteur CCDS	4 / 168 m	1 / 14 m	5 / 180 m
<b>TOTAL</b>	<b>148 / 17 430 m</b>	<b>509 / 9 924 m</b>	<b>647 / 27 352 m</b>

Face à l'augmentation, tant en fréquence qu'en intensité, des événements pluvieux générateurs de ruissellements, il est nécessaire d'élargir la palette d'outils dans la lutte contre l'érosion.

Le premier levier à mettre en œuvre est le changement de pratique agronomique. Il sera mis en place au travers du Programme d'Actions Agronomiques de Lutte contre l'Erosion et le Ruissellement (PAALER), conformément à la délibération 2024-39 – Transition agricole pour l'eau. Le PAALER est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre à compter du second semestre 2026.

Le second levier, sujet de la présente délibération, est la mise en œuvre d'ouvrages inspirés des solutions fondées sur la nature et de l'hydrologie régénérative.

Afin de tester leur efficacité, il est proposé de réaliser des projets expérimentaux, sur des parcelles publiques ou privées, agricoles ou non.

Ces ouvrages qui peuvent être qualifiés de semi structurants regroupent principalement les fossés allongeant le chemin de l'eau, fossés/talus/haies, fossé à redents (de petite envergure). Ils devront systématiquement avoir pour objectif de freiner le ruissellement et favoriser l'infiltration.

La première opportunité se présentant au SmageAa est la réalisation, dans une ancienne partielle agricole vouée à être boisée, de 7 fossés/talus/haies pour un total de 400 m.

Ce projet a pour objectif de ralentir, stocker et infiltrer l'eau sur la parcelle. Dans un premier temps, un fossé est creusé et la terre réutilisée pour créer le talus. Dans un second temps, une haie est plantée en haut du talus afin de la stabiliser et de favoriser l'infiltration. Ainsi, pour ce projet, le budget est estimé à 5 674 €TTC.

Libellé	Prix unitaire	Quantité	Total
Heure de pelle	70€/h	24	1680€
Transfert engin	150€	1	150€
Haie simple	9,61/ml	400	3844€
		Total	5674€

Ainsi en prévoyant un fond destiné aux projets expérimentaux d'un montant de 15 000 € par an, il serait possible de réaliser entre 2 et 4 projets par an selon leur importance. Cela permettrait, en plus de saisir les opportunités, de proposer ce type d'aménagements à l'avenir.

Le comité syndical a décidé, à l'unanimité des voix, :

- ▶ de valider la création d'un fond financier « expérimentations hydraulique douce innovante »,
- ▶ de prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour poursuivre et mener à bien les opérations,
- ▶ d'autoriser le Président à :
  - effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels,
  - signer toutes les pièces de ces dossiers,
  - signer les conventions avec les propriétaires et exploitants,
  - inscrire et engager les dépenses et recettes au budget 2026 et suivants,
  - engager le 1<sup>er</sup> projet innovant sur le budget 2025.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président,

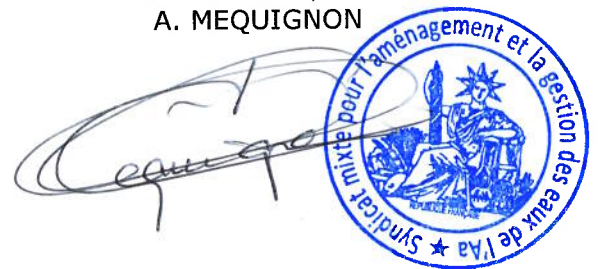
16 DEC. 2025



pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON





**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENECQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

#### DELIBERATION 2025-56

**GESTION DES MILIEUX** : Plan Pluriannuel de  
Restauration et d'Entretien - Elaboration

Rapporteur : Monsieur BOUHIN

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Depuis 2018, le SmageAa met en œuvre son deuxième plan de gestion de l'Aa et de ses affluents dont le but est l'atteinte et le maintien du bon état écologique des cours d'eau. Ce document de programmation arrive à son terme en juin 2028 et nécessite son renouvellement.

Pour cela, un diagnostic est à établir puis un programme de travaux en lien avec les altérations du cours d'eau. Le but est de définir une liste d'actions qui permettrait d'atteindre le bon état écologique de la masse d'eau et plus précisément, son bon état hydromorphologique.

Le cahier des charges de l'Agence de l'Eau Artois Picardie constitue la base d'élaboration du futur programme.

Aussi, la dénomination du programme change : le terme « plan de gestion » est remplacé par « plan pluriannuel de restauration et d'entretien » (PPRE).

Le renouvellement sera réalisé en partenariat avec les acteurs et usagers du territoire ainsi que les partenaires liés à la gestion des milieux aquatiques et humides.

Des groupes de travail et des comités de pilotage seront réunis afin de définir et valider avec les partenaires, le contenu de ce nouveau programme d'actions.

Une note, jointe en annexe, explique en détail la procédure et les étapes de rédaction du nouveau document.

Afin de réaliser cette action, il est proposé d'en confier l'élaboration à un bureau d'études. Les prestations nécessaires pour l'élaboration et la rédaction de ce nouveau document, ainsi que les procédures réglementaires, ont un coût prévisionnel de 200 000 € TTC.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie accompagne financièrement l'étude pour l'élaboration du PPRE à hauteur de 80 % dans une limite de 700 € HT/km, soit 88 704 € de participation financière pour 132 km de cours d'eau.

Des financements auprès de la Région seront également recherchés.

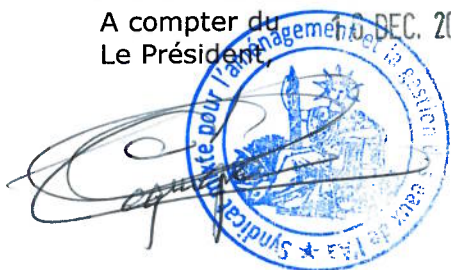
Ainsi, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité des voix, d'autoriser le Président à :

- Mener la procédure d'élaboration du PPRE dans une démarche de concertation large,
- Engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de l'opération et signer toutes les pièces afférentes,
- Inscrire les dépenses au budget,
- Engager les dépenses liées à la procédure d'élaboration,
- Demander les subventions nécessaires auprès des partenaires et signer toutes les pièces nécessaires.

Certifié exécutoire

A compter du 10 DEC. 2025  
Le Président

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

# PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE L'AA ET DE SES AFFLUENTS

## PROPOSITION DE METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION

AU 26 NOVEMBRE 2025

### CONTEXTE

Le plan de gestion de l'Aa et de ses affluents arrive à son terme en juin 2028. Il est donc nécessaire de le renouveler et de le mettre à jour.

Pour cela, un diagnostic est à établir puis une stratégie d'intervention en lien avec les altérations du cours d'eau. Le but est de définir une stratégie d'actions qui permettrait d'atteindre le bon état écologique de la masse d'eau et plus précisément, son bon état hydromorphologique.

Des groupes de travail et des comités de pilotage vont être réalisés afin de définir et valider avec les partenaires, le contenu de ce document.

Le cahier des charges de l'Agence de l'Eau Artois Picardie constitue la base d'élaboration du futur programme. Aussi, la dénomination du programme change : le terme « plan de gestion » est remplacé par « plan pluriannuel de restauration et d'entretien » (PPRE).

### OBJECTIFS STRATEGIQUES

Il est possible de faire évoluer et d'adapter la mise en œuvre du plan de gestion, pour être en adéquation avec le contexte actuel et être davantage effectif pour les 10 années de mise en œuvre, afin de mener des actions efficaces pour l'atteinte du bon état écologique.

Les objectifs seraient les suivants :

- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones annexes humides
- Aménager les ouvrages existants pour décroisonner au maximum le cours d'eau
- Prévenir l'aléa de débordement, améliorer les échanges nappes/rivières
- Améliorer le cadre de vie et contribuer à une multitude de services économiques dont les activités de loisir liées à l'eau
- Appliquer une gestion différenciée en concertation avec les usagers et acteurs du territoire et travailler en coordination
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et amener de la connaissance des milieux au territoire (élus, riverains, usagers, ...)

Les premiers grands principes du PPRE seraient les suivants et seront à valider lors d'un premier comité de pilotage de lancement de l'étude :

- Principe évolutif selon le contexte et en lien avec les autres documents de gestion du territoire : PAPI, SAGE, SDAGE, PLUi, ... ;
- Mener un diagnostic et un programme prenant en compte l'espace de bon fonctionnement (EBF) du cours d'eau : lit majeur, annexes alluviales, zones humides, ... ;
- Programme d'action basé sur un diagnostic des altérations de la masse d'eau en lien avec les autres thématiques : inondations, érosion et ruissellement des sols agricoles, assainissements, ... ;
- Programme d'action priorisé en fonction des enjeux et des possibilités d'intervention ;
- Stratégie d'intervention de gestion du bois mort, du transport sédimentaire, ... en fonction des enjeux
- Etablir une stratégie foncière en lien avec les acteurs correspondants pour mener à bien les opérations : EPCI, Conservatoires, EPF, ...
- Etablir une stratégie de reconnexion des habitants et des élus à la culture de la rivière ;
- Stratégie de mise à jour des connaissances sur la rivière par un suivi scientifique.

La présente note permet de définir la méthodologie à employer pour les actions stratégiques.

## METHODOLOGIE

### DIAGNOSTIC DES ALTERATIONS ET PROPOSITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

- But : établir une cartographie des altérations du cours d'eau et définir un programme d'action cohérent pour l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau
- Comment : réalisation par un bureau d'études :
  - ⇒ Bilan des actions antérieures : évaluer le précédent programme et réaliser un bilan de l'efficacité des travaux menés
  - ⇒ Réaliser les analyses scientifiques de terrain permettant de mettre à jour les indicateurs existants : IPR, IPR+, IBMR, IBD, ...
  - ⇒ Définition du périmètre d'action, du linéaire d'étude et du découpage des tronçons
  - ⇒ Réalisation d'un diagnostic à l'échelle de la masse d'eau afin d'établir les altérations actuelles de la masse d'eau
  - ⇒ Définir les actions de restauration et d'entretien possibles sur chaque tronçon défini

### REALISATION DE GROUPES DE TRAVAIL ET DE COMITES DE PILOTAGE

But : Afin de suivre au mieux l'élaboration du PPRE des groupes de travail thématiques seront réalisés pour définir les priorités et les stratégies d'intervention :

#### GT : STRATEGIE D'INTERVENTION POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- But : élaborer une stratégie de gestion différenciée par tronçon de cours d'eau en fonction des enjeux (gestion du bois en rivière, du transit sédimentaire, ...)
- Pourquoi : le bois mort, la ripisylve et le transit sédimentaire, jouent un rôle très important sur la vie de la rivière, il est donc nécessaire de mesurer le degré d'intervention.
- Comment :
  - ⇒ Récolter les données sur les obstacles à l'écoulement, les zones à enjeux (urbanisation importante par exemple, ...)
  - ⇒ Elaborer la stratégie via le GT puis valider en COPIL

#### GT : STRATEGIE D'INTERVENTION POUR LA RESTAURATION DES HABITATS

- But : élaborer une stratégie de restauration des habitats du cours d'eau par tronçon de cours d'eau en fonction des enjeux (restauration de berges, plantation de ripisylve, pose de clôtures, recharge granulométrique, ...). Il s'agit de la restauration de type R1 du cahier des charges de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.
- Pourquoi : la ripisylve, les berges et le lit de la rivière en bon état écologique jouent un rôle très important sur la vie de la rivière, et la biodiversité, il est donc nécessaire de mesurer le degré d'intervention.
- Comment :
  - ⇒ Diagnostic du bureau d'études pour définir les altérations
  - ⇒ Récolter les RETEX sur les opérations déjà menées pour savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas
  - ⇒ Définition de la priorisation (ex : priorisation de secteurs en fonction de la facilité d'animation et du degré de plus-value écologique)
  - ⇒ Elaborer la stratégie via le GT puis valider en COPIL

#### GT : STRATEGIE D'INTERVENTION POUR LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

- But : élaborer une stratégie de restauration de la continuité écologique et de la dynamique longitudinale et latérale du cours d'eau, ainsi que les annexes humides alluviales en fonction des enjeux. Il s'agit de la restauration de types R2 et R3 du cahier des charges de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.
- Pourquoi : le bon fonctionnement dynamique d'un cours d'eau permet l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau et rend des services écosystémiques au territoire, les actions ne sont pas possibles partout et doivent être coordonnées avec les autres thématiques de

gestion de bassin versant (inondations, érosion, ruissellement, prioriser et de définir une stratégie d'intervention.

- Comment :
  - ⇒ Diagnostic du bureau d'études pour définir les altérations
  - ⇒ Récouter les RETEX sur les opérations déjà menées pour savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas
  - ⇒ Définition de la priorisation (ex : priorisation de secteurs en fonction de la facilité d'animation et du degré de plus-value écologique)
  - ⇒ Elaborer la stratégie via le GT puis valider en COPIL

---

#### GT : STRATEGIE FONCIERE POUR MENER A BIEN LE PROGRAMME D' ACTIONS

- But : élaborer une stratégie foncière permettant de mener les projets à leurs termes.
- Pourquoi : difficultés à la mise en œuvre de projets ambitieux au vu du contexte d'aménagement du territoire
- Point important : une stratégie foncière n'est pas forcément seulement de l'acquisition foncière
- Comment :
  - ⇒ Etablir une veille des outils possibles, des RETEX et définir les étapes de mise en place de cette stratégie
  - ⇒ A partir des données récoltées élaborer la stratégie via un GT (services urbanismes des EPCI, AUD, AEAP, DDTM, SAFER, CEN, Conservatoire du littoral, ...)
  - ⇒ Puis valider la stratégie via le COPIL

---

#### GT : SUIVI SCIENTIFIQUE

- But : acquérir de la connaissance sur les cours d'eau du territoire afin de suivre l'efficacité des travaux et de revoir le programme d'action en fonction des évolutions du territoire
- Pourquoi : faire savoir au territoire et aux partenaires le bien fondée des actions du PPRE
- Comment :
  - ⇒ Créer un GT avec les partenaires pour chercher les meilleurs indicateurs de suivi
  - ⇒ Puis valider les indicateurs via le COPIL

#### STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

- But : comment reconnecter la population du bassin versant à la rivière ?
  - ⇒ Amener les élus à comprendre ce que la rivière et ses annexes pourraient apporter en termes de services écosystémiques pour les amener à soutenir les techniciens et fédérer autour des projets de restauration des milieux aquatiques et humides
  - ⇒ Amener les riverains à une acculturation et une reconnexion à la richesse de la rivière
- Pourquoi : il existe un manque de connaissance sur les rivières et les services écosystémiques de ces milieux riches.
- Comment :
  - ⇒ Aller chercher des retours d'expériences prouvant des services écosystémiques par des mesures scientifiques
  - ⇒ Programmer des comités locaux de suivi pour communiquer avec les riverains et maires
  - ⇒ Réaliser des visites de projets vitrines avec les élus du territoire
  - ⇒ Réaliser des fiches de vulgarisation sur les services écosystémiques rendus par une rivière et son EBF
  - ⇒ Réaliser des fiches techniques de connaissance sur la faune et la flore des rivières et zones humides de la vallée de l'Aa
  - ⇒ Rendre accessible la rivière par des parcours de balade en lien avec les offices de tourisme
  - ⇒ Identifier les accès au cours d'eau, les améliorer et créer des panneaux sur les enjeux des milieux à ces endroits

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2025 :

- GT n°1 de lancement : discussion autour de la méthodologie et du périmètre d'étude
- Délibération du comité syndical afin de valider la démarche et de permettre le lancement de l'étude, les consultations de bureau d'études, ...

Janvier 2026 :

- Retours avis cahier des charges de la part du GT
- COPIL n°1 : validation des objectifs stratégiques, de la méthodologie, du cahier des charges et du secteur à étudier

Février 2026 :

- Consultation des bureaux d'études

Mars 2026 :

- GT et COPIL n°2 : Présentation de la méthodologie du bureau d'étude pour avis et validation et recueil des premières données de diagnostic
- Début de l'étude, du recueil de données

Juin 2026 (après les élections) :

- Réunions des maires et EPCI par secteur
- Réunions d'informations des associations
- Réunion publique de sensibilisation et d'information par secteur

Décembre 2026 :

- GT et COPIL n°3 : restitution de la phase de diagnostic et bilan du précédent programme

Janvier 2027 :

- Rédaction du programme de travaux et d'entretien
- GT n°4 : avis sur le programme de travaux et d'entretien

Avril 2027 :

- COPIL n°4 : restitution des programmes de travaux et d'entretien

Mai-Juin 2027 :

- Rédaction du dossier de DIG et du dossier loi sur l'eau
- Impressions

Juin 2027

- Réunion publique de restitution

Juillet 2027 à Mars 2028 :

- Délibération du comité syndical pour validation du PPRE 2028-2037
- Enquête publique et procédures administratives

Juin 2028 :

- Arrêté préfectoral
- GT et COPIL n°5 de mise en place des indicateurs de suivi de l'efficacité des travaux
- Mise en œuvre

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

#### DELIBERATION 2025-57

**GESTION DES MILIEUX** : Restauration des berges  
– Précisions des modalités d'intervention

Rapporteur : Monsieur BOUHIN

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

*Délibération précédente : 2024-06 : restauration de berges – post inondation*

Temporairement à la suite des crues de 2023-2024, une délibération a été prise afin de cadrer les reprises de berge en situation d'urgence. Il est nécessaire à ce jour de délibérer de nouveau afin de mettre à jour le cadrage d'intervention.

Le SmageAa, dans le respect du cadre réglementaire et dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, assiste techniquement et administrativement les propriétaires riverains dans le cadre de la restauration des berges.

Il est ainsi préconisé, afin de restaurer le bon état écologique des cours d'eau, d'éviter les protections artificielles de berge (tôles, béton, enrochements, tunages, ...) et de réaliser, quand l'enjeu est faible et les conditions le permettent, du retalutage avec la plantation d'essences adaptées ou des techniques dites végétales. Il est également préconisé de laisser la dynamique naturelle d'érosion se poursuivre, lorsque la propriété le permet.

Ainsi, les conditions d'intervention du SmageAa sont les suivantes :

1. Le SmageAa n'accompagne plus les propriétaires pour des protections de berges en techniques dites dures (palplanches, enrochements, béton...).
2. Le SmageAa accompagne les propriétaires pour des restaurations de berges en techniques végétales (fascinage, retalutage, plantations).
3. Si, et seulement si, les techniques végétales ci-dessus ne sont pas adaptées en raison du contexte local (hauteur de talus et proximité des enjeux), les techniciens proposeront des restaurations de berges en techniques mixtes de type caissons végétalisés.
4. Tant que les financements publics (Agence de l'eau et Région) perdurent, le reste à charge est de 10 % pour les propriétaires privés et de 20 % pour les communes.
5. Le propriétaire bénéficiaire se charge de régler la question des accès pour le chantier. Il accepte le passage des engins sur sa parcelle ou négocie directement avec les propriétaires voisins si les accès y sont plus favorables. La convention ne sera signée que quand la question des accès sera résolue.
6. Les capacités techniques et financières du SmageAa étant limitées, le bureau du SmageAa décide annuellement d'une priorisation des chantiers à réaliser sur avis technique des agents du SmageAa.

Ainsi, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité des voix, d'autoriser

> le bureau à fixer annuellement les priorités des travaux de restauration de berges,

> le Président à :

- Signer les conventions avec les propriétaires,
- Engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- Demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- Inscrire les dépenses dans le budget,
- Engager les dépenses liées aux travaux.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président, 10 DEC.



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

#### DELIBERATION 2025-58

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**GESTION DES MILIEUX** : Retrait de remblais et restauration de berge - l'Urne à l'Eau - Bayenghem-les-Seninghem

Rapporteur : Monsieur BOUHIN

A la suite des crues de 2023-2024, le SmageAa et les communes ont identifié des points d'étranglement hydraulique potentiels sur l'Aa et ses affluents.

Au niveau de l'Urne à l'Eau, il est constaté qu'en aval du dernier pont du ruisseau, la rivière sort en virage et la berge a été remblayée.

Le SmageAa, en lien avec la commune, a proposé au propriétaire de retirer les remblais et de redonner de l'espace au ruisseau en période de crues.

Il est proposé de ne pas faire participer le propriétaire pour cette opération, étant donné qu'il s'agit d'un projet d'amélioration de l'hydraulique du cours d'eau porté par le SmageAa en accord avec la commune.

Le projet est estimé à un montant de 5 000 €. Etant donné que l'opération consiste à restaurer la berge du cours d'eau, le SmageAa pourra rechercher les financements auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de la Région.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie accompagne financièrement ce type d'opération à hauteur de 70-80%. Les éventuels 10% restants seront demandés à la Région.



Ainsi, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité des voix, d'autoriser le Président à :

- Signer les conventions avec les propriétaires du site,
- Engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de cette opération et signer toutes les pièces afférentes,
- Demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- Inscrire les dépenses dans le budget,
- Engager les dépenses liées aux travaux.

Certifié exécutoire


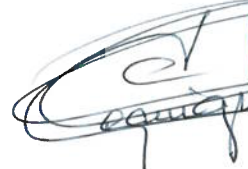
A compter du 10 DEC. 2025

Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,

A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 3 décembre 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECCQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christophe CORNETTE, Jean-Christophe CASTELAIN, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-45), Jean-François DENECCQUE, Gérard COLIN (jusqu'à la question D-2025-52), Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire, a été remplacé par Monsieur Damien MOREL, délégué suppléant,  
Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire, a été remplacé par Madame Christine SEILLIER, déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, délégué suppléant,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 jusqu'à la question D-2025-44  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 17 de la question D-2025-45 à la question D-2025-52  
Le nombre de votants présents ou représentés était de 16 à partir de la question D-2025-53